



# Communiqué 5/8

le 27/03/2019

## Organisation des SDIS - Temps de travail

Lors de notre rencontre du 14 mars 2019, avec le ministre de l'Intérieur et en présence du Préfet Jacques Witkowski, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises nous avons défendu un certain nombre de revendications :

### Organisation des SDIS - Temps de travail

*L'arrêt de la cour de justice de l'union européenne (CJUE) du 21 février 2018, ville de Nivelles contre Rudy Matzak continue de poser question et remet potentiellement en cause les ressources humaines des services d'incendie et de secours et, partant, toute l'organisation de la sécurité civile.*

*Nous souhaitons que la France se conforme à la directive 2003/88/CE. Envisager de mettre en œuvre les dispositifs dérogatoires ouverts par cette directive doit se faire par la négociation avec les organisations syndicales.*

*Les sapeurs-pompiers volontaires présentant par de multiples aspects les caractéristiques de travailleurs, la question de leur statut, de leur emploi, de leur protection sociale se pose.*

*Le SNSPP-PATS demande le rétablissement d'effectifs de sapeurs-pompiers professionnels en nombre suffisant dans les services d'incendie et de secours. L'État doit jouer son rôle en matière de dimensionnement de la réponse aux risques et aux menaces, notamment en matière de compétences humaines.*

## Le SNSPP-PATS décide de ne pas rejoindre l'intersyndicale !

Les représentants de l'intersyndicale ont fait le choix délibéré de ne présenter qu'un faible panel de revendications auprès du ministre de l'Intérieur et du Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. Nous estimons que les enjeux sont trop importants pour limiter notre action et nos propositions.

Si nous avions rejoint l'intersyndicale, nous n'aurions pas pu présenter l'ensemble de nos revendications. Nos adhérents et sympathisants ne nous ont pas élus aux dernières élections professionnelles pour faire le travail à moitié. C'est dans un état d'esprit constructif que nous choisissons de porter vos voix.